

Strasbourg, 12 décembre 2003

Greco (2003) 31F

16^{ème} Réunion Plénière du GRECO
(Strasbourg, 8-12 décembre 2003)

DECISIONS

Le Groupe d'Etats contre la corruption (GRECO), lors de sa 16^{ème} Réunion Plénière qui s'est tenue à Strasbourg du 8 au 12 décembre 2003 :

1. adopte l'ordre du jour (Greco (2003) OJ16) ;

Information par le Président

2. prend note des informations fournies par le Président telles qu'elles figurent dans le Rapport Sommaire de la réunion (Greco (2003) 33F) ;
3. souhaite la bienvenue aux représentants de la Délégation de la Bosnie-Herzégovine dans sa nouvelle composition ;
4. prend note de la lettre envoyée le 16 octobre 2003 par le Président du GRECO au Président du Groupe de Travail de l'OCDE au sujet de synergies éventuelles dans la conduite des procédures d'évaluation, en l'invitant à fournir, de préférence par écrit, une analyse des avantages et d'éventuels désavantages ainsi que des conséquences pratiques d'une telle initiative ;

Information par le Secrétaire Exécutif

5. prend note des informations fournies par le Secrétaire Exécutif telles qu'elles figurent dans le Rapport Sommaire de la réunion (Greco 2003) 33F) ;

Information par le Bureau

6. prend note des informations figurant dans le rapport de la 22^{ème} réunion du Bureau (20-21 novembre 2003) tel qu'il figure au document Greco (2003) 29F ;

Rapport d'Evaluation du Deuxième Cycle

7. adopte, après deux lectures, le projet de Rapport d'Evaluation du Deuxième Cycle sur la Slovénie (Greco Eval II Rep (2003) 1F) ;
8. invite les autorités de la Slovénie à autoriser, dans les meilleurs délais, la publication du rapport mentionné à la décision 7 ci-dessus ;
9. invite les évaluateurs et le Secrétariat à s'inspirer, dans la mesure du possible, du Rapport d'Evaluation du Deuxième Cycle sur la Slovénie qui est le premier Rapport du Deuxième Cycle à être adopté, lors de la préparation des autres rapports du Deuxième Cycle ;

Rapports de Conformité

10. adopte le Rapport de Conformité du Premier Cycle sur Chypre tel qu'il figure au document Greco RC-I (2003) 13F ;
11. adopte le Rapport de Conformité du Premier Cycle sur la Géorgie tel qu'il figure au document Greco RC-I (2003) 12F ;
12. décide d'inscrire à l'ordre du jour de GRECO 18 et de toutes les réunions plénières ultérieures en 2004, le point relatif à l'examen des rapports que la Géorgie a été invitée à transmettre périodiquement en vertu de l'article 32 para. 2 al. (i) du Règlement Intérieur (cf. Rapport de Conformité du Premier Cycle sur la Géorgie, Greco RC-I (2003) 12F, paragraphes 115 et 116) ;

13. adopte le Rapport de Conformité du Premier Cycle sur l'Irlande tel qu'il figure au document Greco RC-I (2003) 14F ;
14. invite les délégations de Chypre, Géorgie et Irlande à autoriser, dans les meilleurs délais, la publication du rapports RC mentionné aux décisions 10, 11 et 13 ci-dessus ;

Demandes du statut d'observateur auprès du GRECO

15. prend note que le Bureau 22 a chargé le Secrétariat de préparer une version révisée d'un document de travail sur la question du statut d'observateur auprès du GRECO pour examen par le Bureau 23 ;
16. décide de réexaminer ce point lors de sa 17^{ème} Réunion Plénière, à la lumière du document de travail qui sera approuvé par le Bureau 23 ;
17. prenant en considération les décisions 15 et 16 ci-dessus, décide de reporter sa décision sur la demande de la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement (BERD) visant à obtenir le statut d'observateur auprès du GRECO à une prochaine réunion ;

Demande d'avis du GRECO

18. adopte un Avis sur la Corruption dans le Sport tel qu'il figure au document Greco (2003) 32F et charge le Secrétariat de le transmettre au Secrétariat du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe ;

Programme d'Activités pour 2004

19. adopte son Programme d'Activités pour 2004 – sous réserve d'approbation par le Comité Statutaire du budget pour 2004 – tel qu'il figure au document Greco (2003) 28F Révisé 3 ;

Divers

20. sélectionne les pays qui feront partie des Groupes E et F pour les procédures d'évaluation du Deuxième Cycle selon la composition incluse dans le Programme d'Activités pour 2004 (Greco (2003) 28F Révisé 3) ;
21. prend note de la composition des Equipes du Deuxième Cycle chargées de l'évaluation des membres qui composent les Groupes A, B, C et D (Greco Eval II (2003) 1bil du 9 décembre 2003) ;
22. note avec satisfaction que le Royaume-Uni a ratifié, au cours de la semaine de la présente plénière, la Convention Pénale sur la Corruption ;

Dates des Prochaines Réunions

23. note que le Bureau tiendra sa 23^{ème} réunion à Paris du 26 au 27 janvier 2004 ;
24. décide de tenir sa 17^{ème} Réunion Plénière à Strasbourg du 16 au 20 février 2004.